



Insecticide et acaricide de protection des denrées stockées

A.M.M. N° 21 40 256

Date de révision : 27/01/2015

Date d'impression : 27/01/2015

Les bonnes pratiques de stockage permettent de limiter les contaminations des grains par les insectes. Il est recommandé de :

- Limiter les sources de contamination (nettoyage, désinsectisation des silos vides et des moyens de transport,...).
- Contrôler le niveau d'humidité des grains.
- Abaisser la température des cellules par pallier jusqu'à obtenir la température optimale pour limiter les cycles de multiplication des insectes.

Un traitement insecticide des grains pourra être effectué en cas de contamination avérée ou de stockage longue durée.

Caractéristiques du produit

• Présentation :

Nuvagrain 225 EC est un insecticide à large champ d'activité contenant du chlorpyrifos-méthyl. Le chlorpyrifos-méthyl appartient à la famille des organophosphorés.

Nuvagrain 225 EC est une formulation liquide à diluer dans l'eau pour appareils de pulvérisation.

• Composition :

Concentré émulsionnable (EC) contenant :

225 g/l de chlorpyrifos-méthyl

• Doses et usages homologués :

Usages	Dose	Nombre d'applications
Céréales*Trt Prod. Réc*Ravageurs des denrées stockées UNIQUEMENT sur blé, orge, escourgeon, seigle, triticale et avoine	0,001 L/q	1
Traitements généraux*Désinsectisation*Locx Struct. Matér. (POV*) UNIQUEMENT sur Parois des loc. de stock.(pov)(pulver.), Locaux de stockage (p.o.v), Matériel de stockage (p.o.v), Matériel de transport (p.o.v) et Matériel de récolte (p.o.v).	0,0025 L/m ²	1

POV* : Produits d'Origine Végétale

• Propriétés :

La formulation *Nuvagrain 225 EC* agit à tous les stades des insectes circulants (extérieurs aux grains) et assure une protection de longue durée (6-9 mois).

Nuvagrain 225 EC peut être utilisé sur les grains destinés à la consommation humaine ou animale, y compris les orges de brasserie.

• Conditionnements et références :

Bidon de 500 ml (regroupement par carton de 20) - Code produit : 1469484

Bidon de 5 L (regroupement par carton de 4) - Code produit : 1469482

• Efficacité :

Nuvagrain 225 EC agit par contact, ingestion et inhalation ; il est efficace contre divers insectes des denrées.

L'application sur les parois de silos permet l'élimination des insectes présents appartenant notamment aux groupes des Lépidoptères (mite alimentaire, mite de la farine) et Coléoptères (charançons, silvains, capucins) et assure une action préventive pendant au moins deux mois.

Nuvagrain 225 EC appliqué sur le grain détruit les parasites tels que charançons, silvains, tribolium, alucites et acariens, vivants lors de l'application. Il protège les céréales contre de nouvelles infestations d'insectes pendant 6 à 9 mois, et durant plusieurs semaines pour les acariens.

NÉODIS

Mode d'emploi

• Traitement des locaux de stockage :

Epoque d'application :

Le traitement des locaux de stockage peut être effectué dès que les locaux sont vides, et jusqu'à la veille de la rentrée des céréales. Pour obtenir un maximum d'efficacité, il est préférable de traiter des surfaces propres, donc de procéder à un dépoussiérage préalable des locaux.

Méthode d'application :

Verser *Nuvagrain 225 EC* directement dans la cuve à moitié remplie d'eau. Compléter ensuite avec la quantité d'eau nécessaire à l'application et maintenir l'agitation.

Diluer *Nuvagrain 225 EC* à raison d'un litre dans 20 litres d'eau pour traiter une surface de 400 m². Selon que la surface est lisse ou poreuse, il convient de faire varier la quantité d'eau tout en appliquant la même dose de produit au mètre carré. Nous conseillons :

- Surfaces lisses : 1 litre de *Nuvagrain 225 EC* dilué dans 20 litres d'eau pour traiter 400 m².

- Surfaces poreuses : 1 litre de *Nuvagrain 225 EC* dans 30 à 40 litres d'eau pour traiter 400 m².

Ces conditions permettent une bonne répartition du produit.

Eviter le ruissellement sur toutes les parties accessibles du local, en particulier au sol, sur les gaines, parois, couloirs de ventilation, qui n'améliore pas l'efficacité du résultat.

Attention particulière :

- En premier passage dans/avec du matériel qui a été désinsectisé avec du chlorpyrifos-méthyl, ne pas stocker, transporter ni récolter de denrées ou grains autres que des grains de céréales.
- Ne pas traiter également les locaux destinés au stockage avec une préparation contenant du chlorpyrifos-méthyl, dans le cas du traitement des produits récoltés.
- Ne pas traiter également le premier lot de grains stockés avec une préparation contenant du chlorpyrifos-méthyl, dans le cas de la désinsectisation.
- Dans le cas du traitement des produits récoltés, effectuer une seule application par lot de grains
- Utiliser des préparations contenant des substances actives à mode d'action différent pour le traitement des parois de locaux de stockage et pour le traitement des grains stockés.
- Délai de rentrée : 48 heures pour la désinsectisation du fait des propriétés sensibilisantes de la préparation, en application de l'arrêté du 12 septembre 2006

• Traitement direct des grains (blé, orge, escourgeon, seigle, triticale, avoine) :

Epoque d'application :

Traiter les céréales à la réception, ou en cours de stockage lors d'un transilage.

Les céréales traitées avec *Nuvagrain 225 EC* peuvent être utilisées à la consommation humaine et animale 3 jours après traitement. *Nuvagrain 225 EC* n'altère pas la qualité germinative des grains et peut donc être utilisé sur les semences et les orges de brasserie.

Méthode d'application :

Verser *Nuvagrain 225 EC* directement dans la cuve à moitié remplie d'eau. Compléter ensuite avec la quantité d'eau nécessaire à l'application et maintenir l'agitation.

Diluer 1 litre de *Nuvagrain 225 EC* dans 75 à 200 litres d'eau (selon le débit du grain) pour traiter 100 tonnes.

Nuvagrain 225 EC s'utilise avec un système de pulvérisation fermé (boîte de chute,...), au point de chute du grain ou au pied de l'élevateur. Vérifier que le point de traitement choisi est éloigné d'un endroit sensible au bourrage et à l'encrassement.

• Lutte contre la résistance :

L'utilisation répétée de préparation à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition d'individus résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner les traitements des grains et les traitements des locaux avec des préparations à base de substances actives de familles différentes ou à mode d'action différents.

NÉODIS

PRECAUTIONS D'EMPLOI

•Equipements de Protection Individuelle (EPI) :

Pour la désinsectisation des locaux :

pour protéger l'**opérateur***, porter, pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile réutilisables certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3 ;
- Combinaison de protection de catégorie III type 4 ;
- Masque respiratoire avec cartouche de filtration A2P3 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pour le traitement des produits récoltés :

pour protéger l'**opérateur***, porter pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile réutilisables certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant
- pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel de pulvérisation : EPI (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour le **travailleur****, porter une combinaison de protection de catégorie III type 5, des gants en nitrile réutilisables certifiés contre la protection chimique selon la norme EN 374-3, des lunettes de protection EN 166 (CE, sigle 3) et un demi-masque certifié EN140 avec cartouche certifiée EN 141 de type EN A2P3.

•Précautions de stockage :

Conserver à température ambiante [-5°C ; 30°C]

Conserver uniquement dans le récipient d'origine au dessus d'un bac de rétention pour éviter tout déversement accidentel dans l'environnement.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

•Précautions au cours de l'emploi :

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Les locaux doivent être vides de denrées alimentaires au moment du traitement

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Rendre inutilisables l'emballage vide.

Aussitôt après la fin des traitements, rincer très soigneusement le pulvérisateur à l'eau claire. Appliquer les eaux de rinçage du pulvérisateur sur les parois traitées.

Pour les reliquats de produit, se conformer à la réglementation en vigueur.

•Précautions après l'emploi :

Eliminer les emballages vides et les produits non utilisables via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet www.adivalor.fr, par Email info@adivalor.fr ou par téléphone au 08 10 12 18 85.

* Opérateur : personne assurant le traitement phytopharmaceutique sur le terrain

** travailleur : toute personne intervenant sur une culture après un traitement phytopharmaceutique

NÉODIS

Informations réglementaires

• **Symboles de danger :**



DANGER

• **Phrases de risques :**

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

• **Conseils de prudence :**

P261 : Éviter de respirer les vapeurs.
P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P331 : NE PAS faire vomir.
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Contient : chlorpyrifos-méthyl (21,4%) ; Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% de naphthalène; Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène

Bonnes pratiques

Bonnes pratiques phytopharmaceutiques : (source UIPP)

AVANT L'APPLICATION

-  **STOCKER** les produits phytopharmaceutiques dans un local spécifique, signalisé, fermé à clef et aéré/ventilé. Les classer et les identifier selon leur profil de risque.
-  **BIEN LIRE** l'étiquette avant toute utilisation : usages autorisés, précautions d'emploi (zone non traitée, délai de rentrée, délai avant récolte).
-  **CHOISIR** ses équipements de protection individuels (gants, lunettes, masque, bottes, tablier, combinaison) en tenant compte de chaque situation de travail (produit, exposition...).
-  **MAINTENIR** le bon état du matériel d'application : vérification à chaque utilisation, réglage régulier et contrôle tous les 5 ans par un organisme habilité.
-  **SÉCURISER** le remplissage : se placer à distance des points d'eau, avoir un dispositif anti-retour, surveiller en continu les opérations.
-  **RINCER** 3 fois les bidons au cours du remplissage et verser les eaux de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Égoutter complètement les emballages.

PENDANT L'APPLICATION

-  **7*** **ÉVITER** la dérive de pulvérisation : respect strict des zones non traitées en bord de cours d'eau, vent maximum de 3 Beaufort (19 km/h), buses à limitation de dérive et pulvérisateur bien réglé.

APRÈS L'APPLICATION

-  **8*** **DILUER** au champ le fond de cuve avec un volume d'eau claire équivalent à 5 fois le fond de cuve et l'appliquer sur la parcelle traitée. Renouveler 3 fois l'opération. Traiter les effluents résiduels par un dispositif reconnu par le Ministère de l'environnement.
-  **9** **NETTOYER** les EPI en fin de traitement, se laver les mains et prendre une douche. Stocker les EPI usagés en vue de leur élimination.
-  **10** **RECYCLER** les emballages vides égouttés, dans le cadre des campagnes de collecte Adivalor.

* Attention, Nuvagrain 225 EC est un produit à utilisation post-récolte. Ne pas appliquer en plein champ.

NÉODIS

NEODIS, 10 rue Clément Ader – BP 66 – 78512 RAMBOUILLET CEDEX

☎ 01.34.94.19.22 – fax : 01.30.59.86.32

Activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels - Agrément N° IF00745

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.